

Une journée pour approfondir et échanger

Analyser 1 an d'actualité : spécial code de la commande publique

Contexte

Soumis au code de la commande publique à compter du 1^{er} avril 2019, les acheteurs publics doivent en permanence prendre en compte les évolutions de la réglementation, de la jurisprudence et de la doctrine pour optimiser et sécuriser leurs procédures.

Objectif

Maîtriser les évolutions de la réglementation, de la jurisprudence et de la doctrine intervenues au cours des douze derniers mois, particulièrement riches compte tenu de la publication du code de la commande publique.

Prérequis

Cette formation s'adresse aux acheteurs ayant une pratique et une maîtrise de la réglementation en vigueur.

Pour les acheteurs débutants, d'autres formations sont organisées par Citia :

- « Initiation à l'achat public, la passation des marchés »;
- « Initiation à l'achat public, l'exécution des marchés ».

Résultat attendu

À l'issue du stage, les participants connaissent :

- Les évolutions intervenues au cours des douze derniers mois ;
- Leurs impacts opérationnels.

Lieu

Les sessions des Jeudis de l'Achat sont organisées dans les locaux de Citia à Paris, à proximité immédiate de la Gare de Lyon (adresse en pied de page), ou, à votre demande et sur devis (forfait groupe), dans vos locaux.

Les Jeudis de l'Achat est une marque déposée du cabinet Citia. Inscrit comme organisme de formation sous le n° 11 75 253 35 75, le cabinet Citia est exonéré de TVA pour toutes ses actions de formation en application de l'article 261-4-4° a) 6ème alinéa du code général des impôts.

LE CONTENU DE LA FORMATION

Les thèmes successifs suivants seront tous abordés en prenant en compte la réglementation, la doctrine associée et les dernières jurisprudences.

Des illustrations concrètes seront proposées et analysées. Des exemples tirés de la pratique des participants pourront être pris en compte.

Un an d'actualité réglementaire

- Les principales évolutions et leurs impacts sur les procédures mises en œuvre
- L'impact du RGPD sur le droit de la commande publique
- La dématérialisation obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2018
- Le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018
- S'y retrouver dans le nouveau cadre réglementaire : le code de la commande publique
- La mise en pratique

Un an d'actualité jurisprudentielle

- Les jugements marquants
- Analyse et impacts opérationnels

Un an de doctrine

- Les contributions marquantes
- Analyse et impacts opérationnels

Les évolutions attendues

- Les évolutions réglementaires
- Comment anticiper ?

Les questions des participants

- Après inscription, les participants peuvent faire part de leurs interrogations sur l'actualité en répondant à un questionnaire qui leur sera transmis
- Les questions qui n'auraient pas été traitées plus haut sont abordées en fin de session

Analyser 1 an d'actualité

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur une série d'exposés avec support visuel. Chaque exposé est suivi d'un temps de questions/réponses.

Pour assurer l'interactivité de cette formation, le nombre minimum de stagiaires admis est de 3 personnes et le maximum de 8 personnes.

09 h 30 – 9 h 45 :	Accueil des participants
09 h 45 – 10 h 00 :	Tour de table et présentation
10 h 00 – 11 h 30 :	Un an d'actualité réglementaire
11 h 30 – 11 h 45 :	Pause
11 h 45 – 13 h 00 :	Un an d'actualité réglementaire (suite)
13 h 00 – 14 h 00 :	Déjeuner
14 h 00 – 16 h 00 :	Un an d'actualité jurisprudentielle
16 h 00 – 16 h 15 :	Pause
16 h 15 – 16 h 45 :	Un an de doctrine
16 h 45 – 17 h 15 :	Les évolutions attendues / les questions
17 h 15 – 17 h 45 :	Bilan et évaluation

ATTESTATION DE FORMATION ET SUPPORT

A l'issue de la formation une attestation de formation et une clé USB contenant les documents support seront remis à chaque participant.